



**COMMUNE D'ANDILLY
SALLE POLYVALENTE
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

(Merci de bien vouloir nous retourner un original signé)

Il est convenu :

Entre : la commune d'ANDILLY, représenté par Monsieur Vincent HUMBERT, d'une part

Et d'autre part.

Locaux – Matériel :

La commune d'Andilly met à la disposition du demandeur, la salle polyvalente et son matériel en vue de la pratique de l'activité ci-dessous :

- o Banquet, mariage, repas
- o Anniversaire
- o Vin d'honneur, lunch, séminaire
- o Réunion, AG
- o Autres (à préciser).....

Période :

La mise à disposition est consentie pour la période suivante :

Du..... à jusqu'au à

Tarifs de location :

Le demandeur s'engage à verser la somme de€, en règlement de la location, ainsi que les cautions citées dans le règlement et la grille tarifaire.

Les parties reconnaissent avoir pris connaissance du règlement et de la procédure.

Fait à Andilly, le.....

En deux exemplaires.

Le Responsable de la salle,

Le locataire,
(Mention manuscrite « Lu et approuvé »)